

WEBINAIRE FCO - MHE

mercredi 04 Septembre 2024
19 h 30

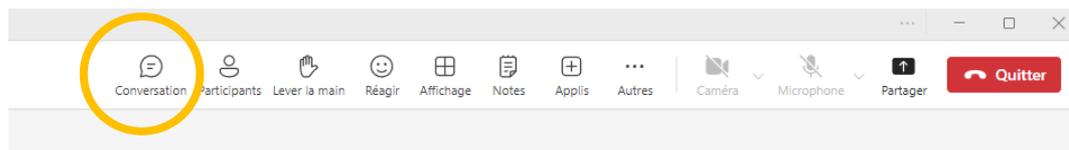
Modalités du webinaire

Lors de la présentation, les micros de vos téléphones vont être coupés

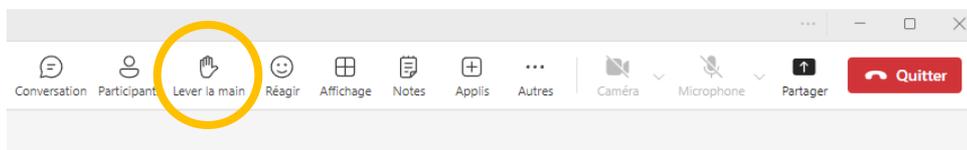


Après la présentation, vous pourrez poser vos questions :

- En cliquant sur le bouton « Conversation » et en tapant le texte en bas à droite de votre écran ou en cliquant sur « lever la main » sur votre ordinateur ; sur votre téléphone, il faut faire *5



OU



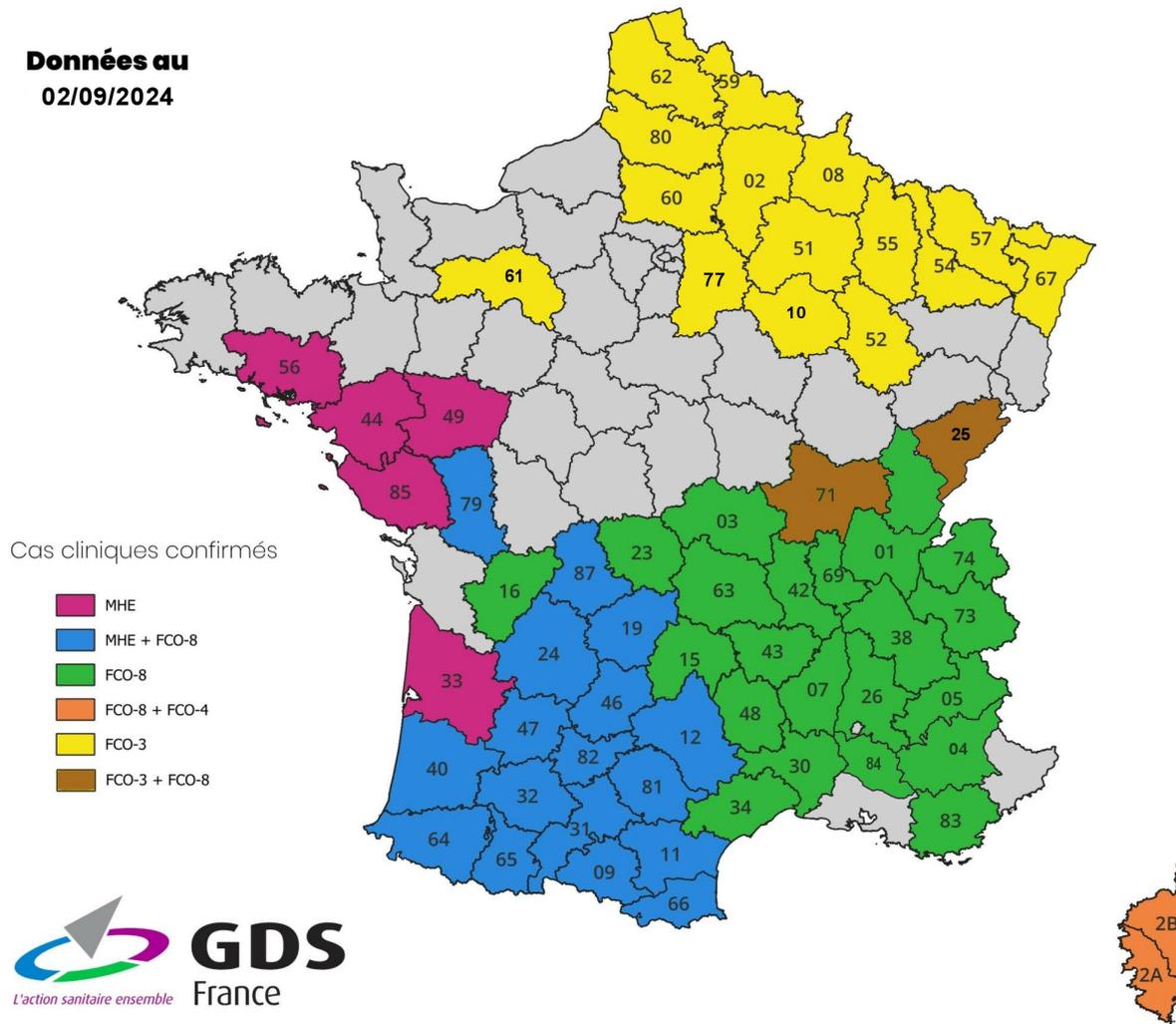
*5 pour lever la main

*6 pour activer le micro

- Nous pourrons donc rouvrir votre micro afin de vous entendre ; si vous êtes sur votre téléphone portable il faudra alors taper *6 pour pouvoir parler

Situation épidémiologique des maladies FCO et MHE

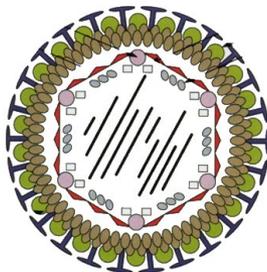
Données au
02/09/2024



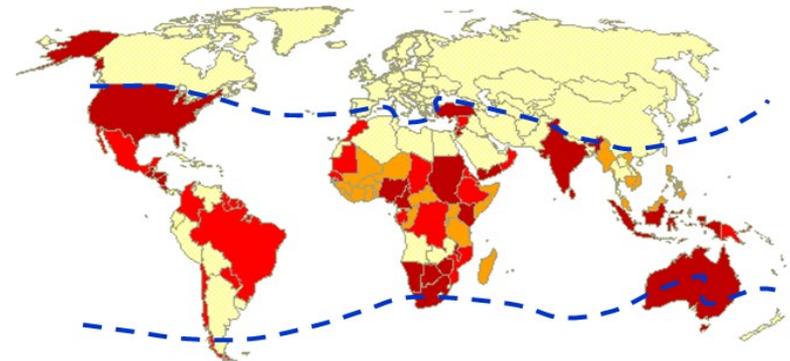
Les Maladies MHE - FCO

- Maladies des ruminants domestiques et sauvages
- Non transmissibles à l'Homme, et ne présentant pas de dangers pour les produits alimentaires (lait, fromage, viande...)
- Virus non présents dans le milieu extérieur, transmissibles uniquement par un insecte piqueur : les culicoïdes (moucheron)
- Pas de contagion directe entre animaux
- Virus exotiques à l'origine arrivés en Europe en 2004 et en France en 2006 (FCO)
- Virus à de nombreux sérotypes (24 FCO)

Virus de la FCO



FCO dans le monde 1991



Atlas des maladies infectieuses des ruminants, 1991
P.C. Lefèvre, IEMVT/CTA

- Infection suite à la pique de l'insecte
- Seules les femelles piquent
- Leur activité est maximum entre le coucher du soleil et le lever du jour
- L'humidité et la chaleur favorisent leur multiplication
- Les insectes se déplacent 2-4 km/jour mais ils peuvent se déplacer sur grandes distances grâce aux vents

Le développement de ces maladies est dépendant de l'activité des insectes

=> saisonnalité de l'épidémie
=> impact du climat

L'altitude ralentit la progression de l'épidémie mais ne l'arrête pas



Moucheron
1-3 mm



Signes cliniques de la FCO

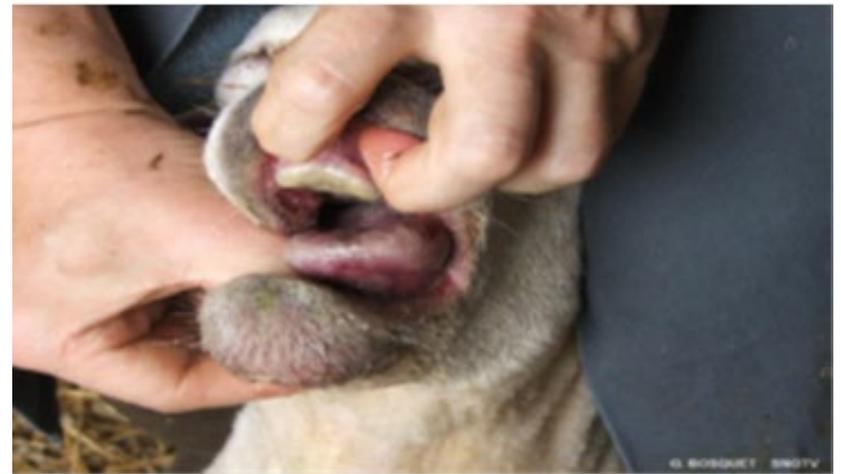
Forte fièvre > 40°C
Abattement
Amaigrissement



Œdème des membres
Boiterie... Inflammation massive
du pied (FCO 3)

Signes cliniques de la FCO

Hypersalivation
Œdèmes de la face (langue
paupières oreilles)
Cyanose de la langue



Signes cliniques de la FCO

Mufle : lésions ulcéreuses,
nécrotiques, croûtes



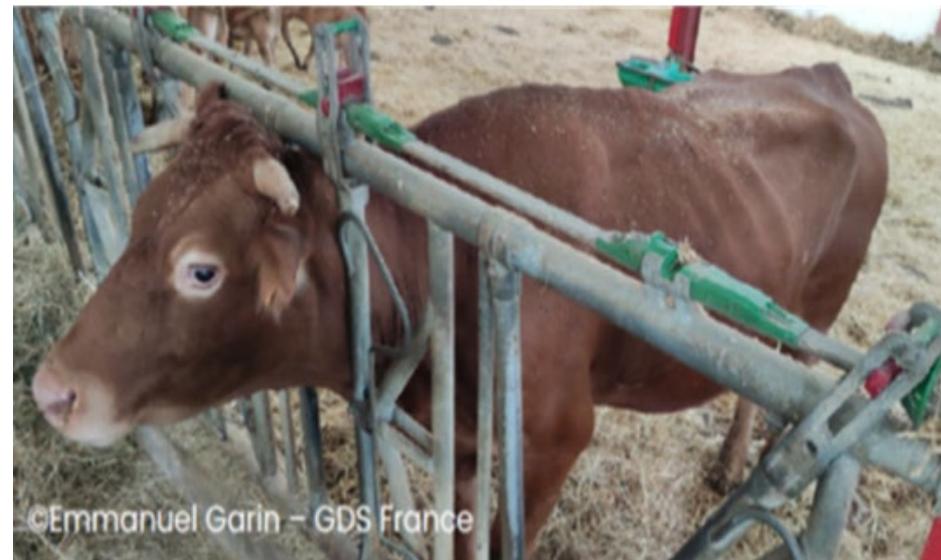
oedèmes au niveau du bas
des membres, faiblesse
musculaire, boiterie

Signes cliniques de la MHE

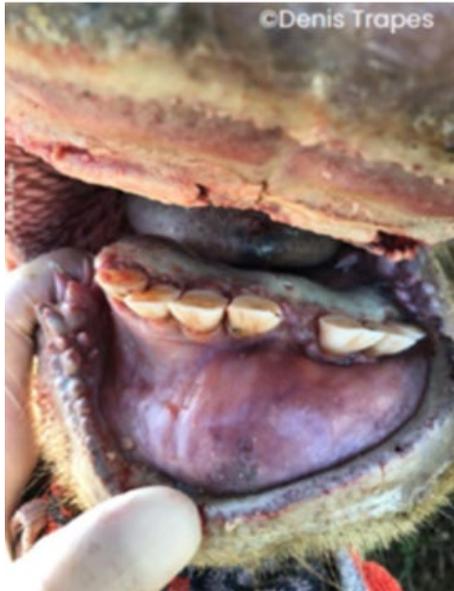


Œdème de l'auge

Abattement-
Amaigrissement



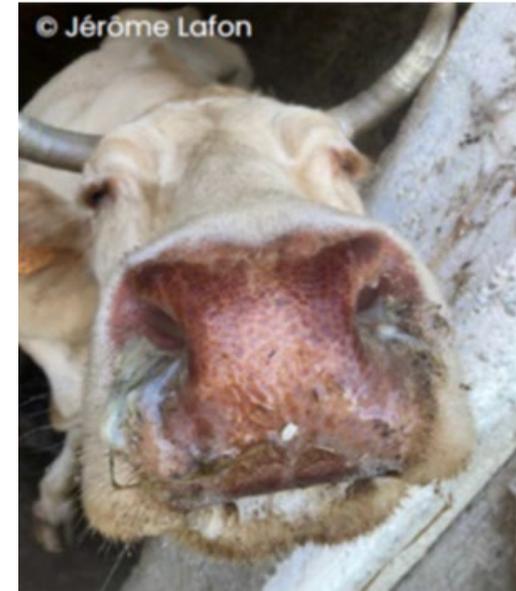
Signes cliniques de la MHE



Hypersalivation

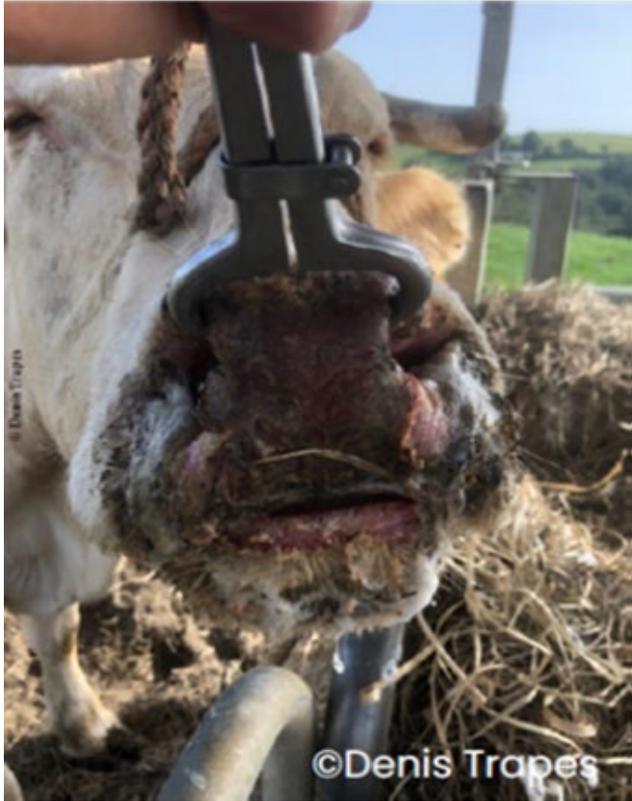


Congestion



Congestion du Mufle

Signes cliniques de la MHE



Ulcères et croûtes du mufle



Langue pendante

Déclarer une suspicion FCO/MHE

Attention FCO et MHE sont à déclaration **OBLIGATOIRE** !



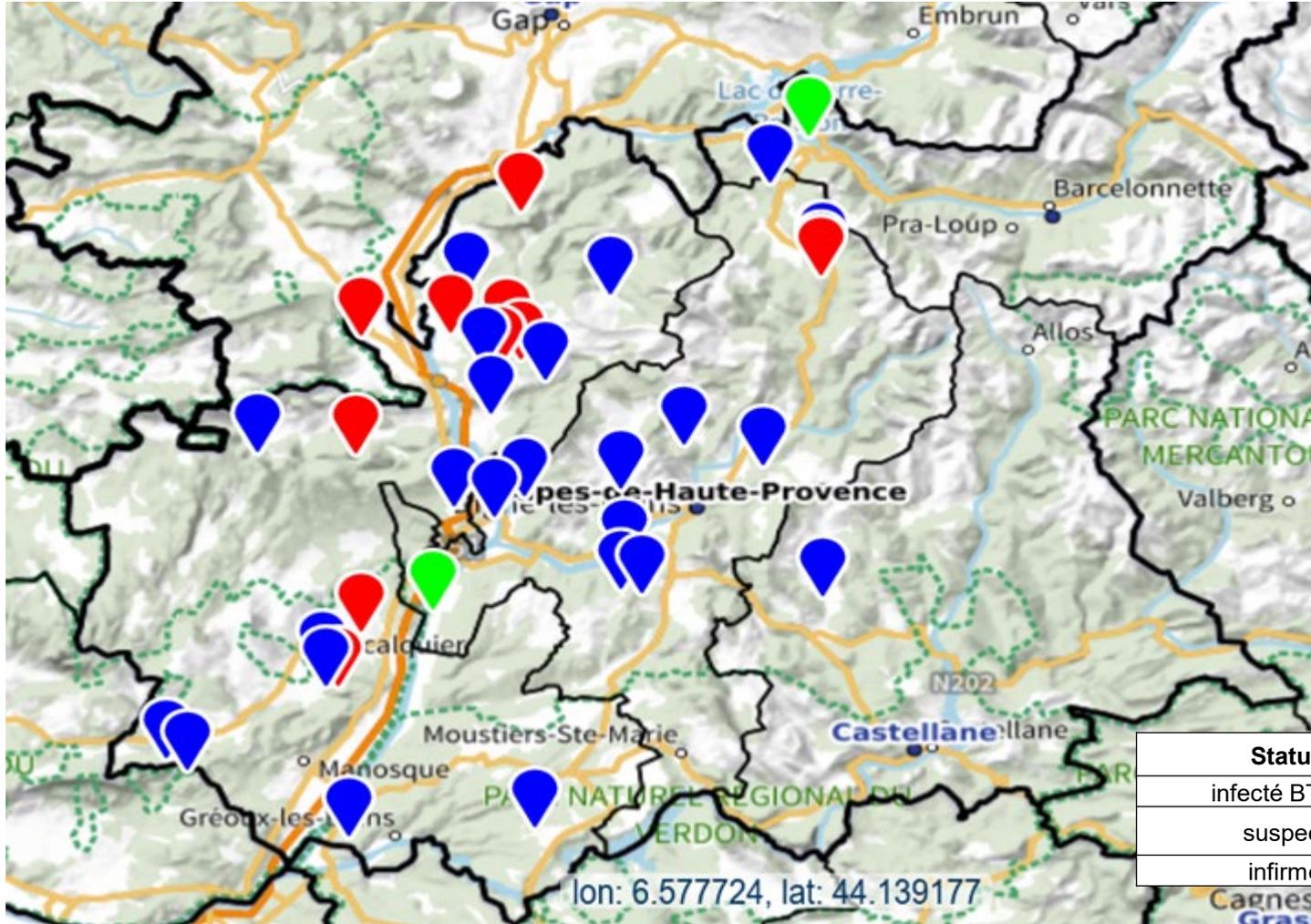
- Température corporelle élevée ou évolution rapide
- Plusieurs signes cliniques évocateurs chez plusieurs animaux (ovins)

Prévenir votre vétérinaire sanitaire => prélèvements sanguins

Analyses de prélèvements

Confirmation / Infirmer FCO et sérotype
Confirmation / infirmer MHE

Les frais de visites, prélèvements et analyses sur au plus 3 animaux présentant des signes cliniques au moment de la visite, sont pris en charge par l'Etat.



Liberté • Égalité • Fraternité
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

- Foyers
- Suspensions
- Cas infirmés

Statut	Nbr élevages
infecté BTV-8	10
suspect	24
infirmé	2

Situation des Alpes du Sud

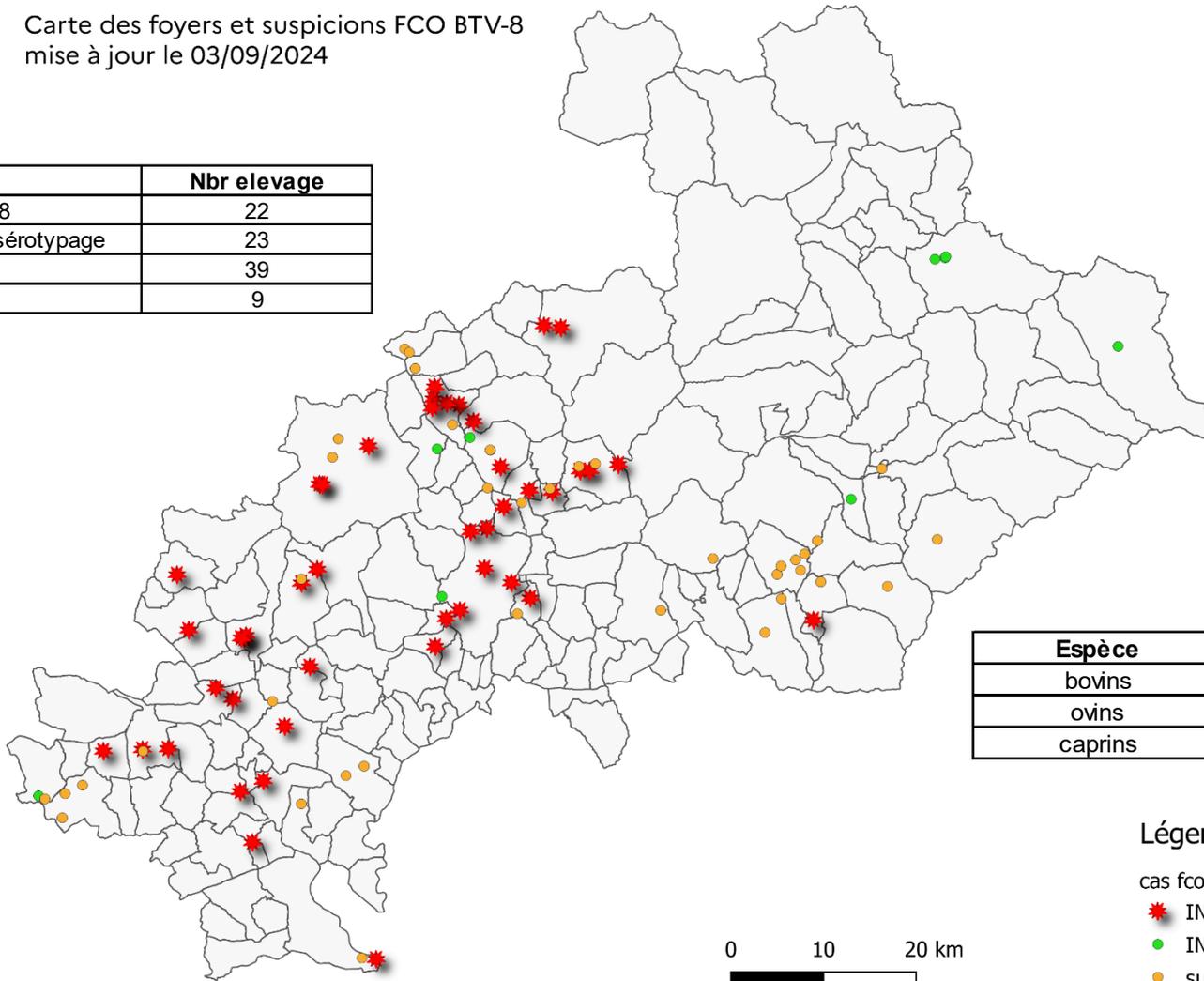
05



PRÉFET DES
 HAUTES-ALPES

Carte des foyers et suspicions FCO BTV-8
 mise à jour le 03/09/2024

Statut	Nbr élevage
infecté BTV-8	22
infecté en attente de sérotypage	23
suspect	39
infirmé	9



Espèce	Nbr d'atelier concerné
bovins	17
ovins	74
caprins	2

Légende

cas fco 03092024_L93

- ★ INFECTE
- INFIRME
- suspect



Prévention de ces maladies

Agir sur les vecteurs

Eradiquer les vecteurs => impossible

But recherché : limiter leur action

- Sortir les animaux des zones à risque : cours d'eau, zones humides
- Rentrer les animaux en bâtiment (jour / nuit)
- Désinsectiser les animaux pour limiter les piqûres

Agir sur les animaux

- Surveiller au plus près les troupeaux pour être en capacité de réagir vite
- Limiter les mouvements et gérer sérieusement les introductions
- Renforcer l'immunité avant la crise
- Vacciner

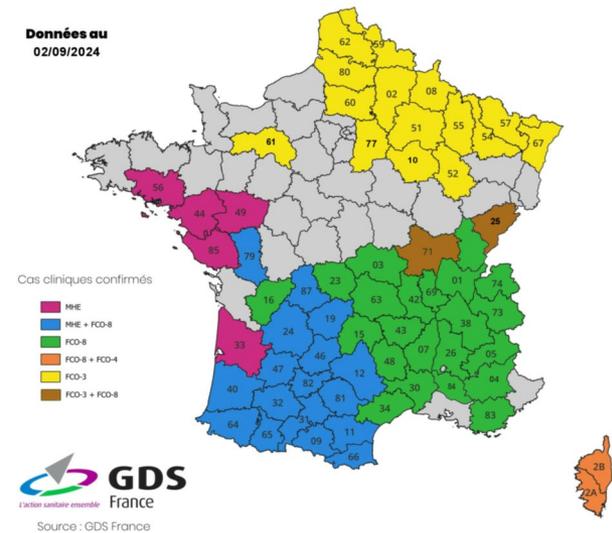
Evolution spatiale des maladies

- FCO-8 (ov/cap/bov) :

FCO-8 présente en France **depuis 2006**. C'est un **nouveau variant** apparu à l'été 2023 qui entraîne des cas cliniques, mais il s'agit d'une souche FCO-8.



- pas d'obligation vaccinale.
- pas de restriction aux mouvements nationaux.
- pas de changement pour l'export (vaccination obligatoire des broutards contre FCO-4 et FCO-8).

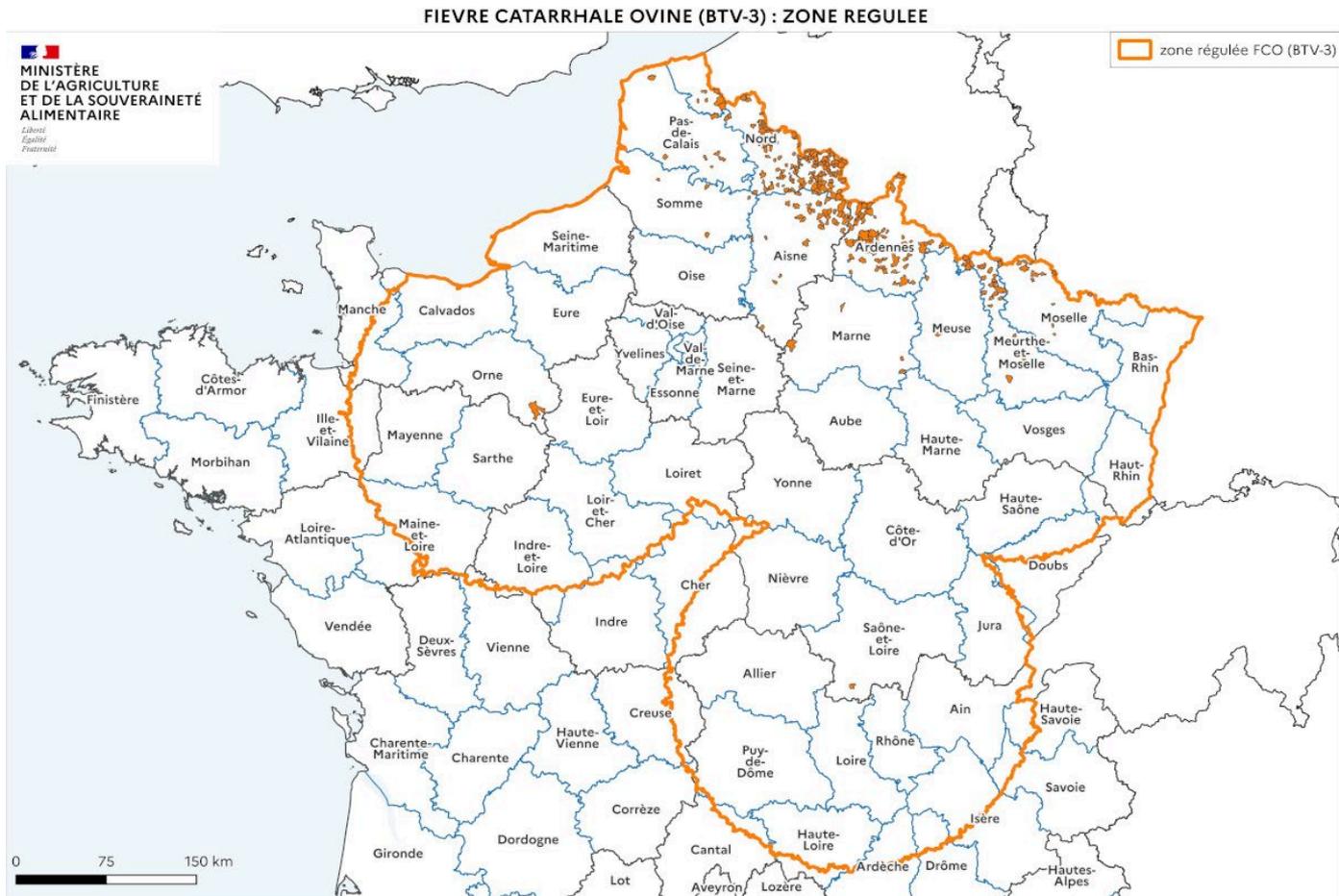


Evolution spatiale des maladies

- **FCO-3 (ov/cap/bov) :**

- Foyers dans le nord de la France et depuis la semaine dernière dans l'Orne et en Saône et Loire.

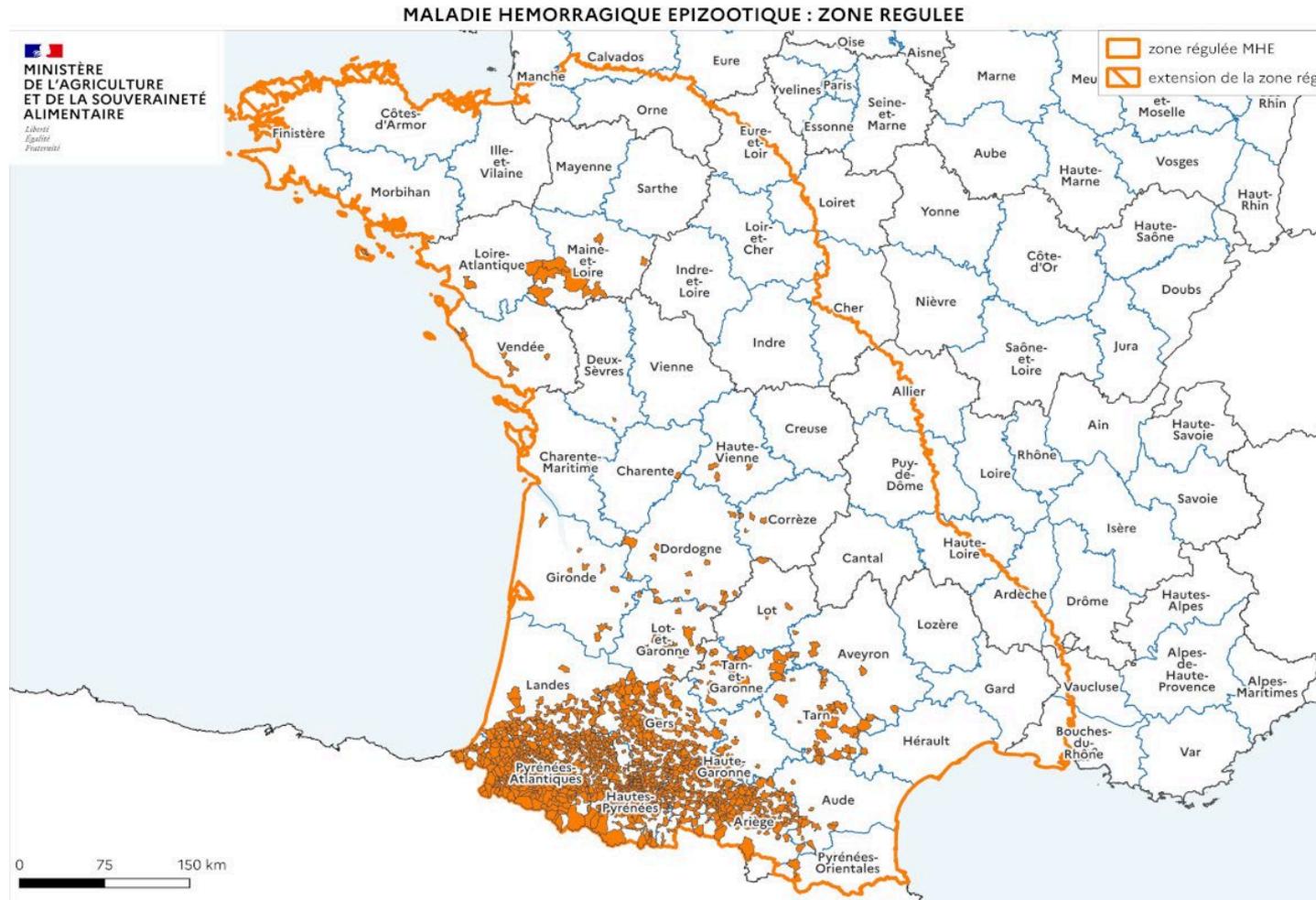
--> Zone "régulée"
 150km autour des foyers



Edition le 29/08/2024

Evolution spatiale des maladies

- **MHE (ov/cap/bov) :**
- Foyers dans le sud-ouest de la France et dans le grand ouest.
- > Zone "régulée" 150km autour des foyers



Information des GDS sur les maladies et la vaccination

- Informations régulières par mail depuis septembre 2023 et l'apparition de la MHE et FCO-8 nouveau variant en France.
- Deux sondages sur les besoins en vaccins :
 - ✓ Décembre 2023 pour la **FCO-8**, 1745 éleveurs contactés, 112 réponses, 35 éleveurs souhaitant vacciner soit seulement **2% des sondés !**
 - ✓ Septembre 2024 pour la **FCO-8, FCO-3 et MHE**, 1564 éleveurs contactés, 113 réponses, 112 éleveurs souhaitant vacciner soit **7% des sondés**

Peu d'engouement pour la vaccination...et beaucoup de questions sur cette thématique

La vaccination FCO-8 et 3, et MHE

- Vaccination **théoriquement possible** pour les 3 maladies : FCO-8, FCO-3, et MHE (pour la MHE, vaccin Hepizovac du laboratoire CZV disponible en septembre 2024).
- **FCO-8** (ov/cap/bov) : vaccination **volontaire** et non prise en charge par l'Etat... et difficultés à se procurer actuellement des doses (demande énorme à l'échelle européenne + capacités de production limitées + labos CZV et SYVA espagnols qui privilégient leur pays).
- **FCO-3** (ov/cap/bov) : vaccination **volontaire et prise en charge dans la zone vaccinale**, et **volontaire et à la charge de l'éleveur possible hors zone vaccinale**.
- **MHE** (bovin): 3 millions de doses disponibles soit 1,5 millions de bovins à vacciner. **Vaccination volontaire et prise en charge** selon une stratégie qui reste à établir.



La vaccination FCO-8 et 3, et MHE

Choisir une stratégie vaccinale :
une discussion avec votre vétérinaire est **INDISPENSABLE**

Pour la **FCO 8** compte tenu de l'expérience des départements touchés il y a 1 an, il apparait que :

- La vaccination est efficace et protège les troupeaux en limitant fortement les signes cliniques.
- La vaccination limite la diffusion du virus par les moucheron
- La vaccination est possible sur des animaux en gestation
- La vaccination impacte les reproducteurs males en les rendant temporairement stériles (1-2 mois)

Pour la **FCO 3** nous n'avons que peu de recul mais les 1ers pays touchés rapportent que :

- La vaccination est efficace et protège les troupeaux en limitant fortement les signes cliniques.
- La vaccination ne limite pas la diffusion du virus par les moucheron

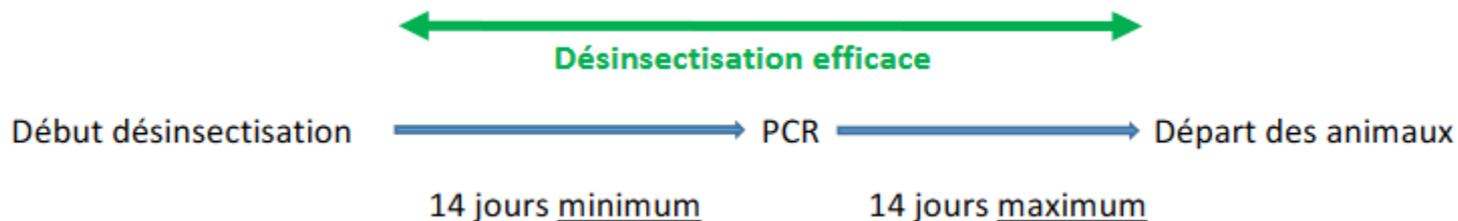
Pas de retour sur le vaccin **MHE**

Conséquences de ces trois maladies sur les mouvements/export

- **FCO-3 et MHE (ov/cap/bov) : zones régulées 150 km autour des foyers** avec des règles identiques pour la sortie vers la zone indemne (04/05 au 04/09/2024)



Les animaux sensibles à la FCO-3 et la MHE (bovins, caprins, ovins) peuvent sortir de la zone régulée vers la zone indemne, mais doivent avoir fait l'objet d'un **traitement de désinsectisation deux semaines avant leur départ** et avoir obtenu un **test de dépistage négatif**.



Estives :

- **MHE** : dérogation possible pour un retour d'estive en zone régulée vers la zone indemne : pas de désinsectisation ni de test PCR avant départ.
- **FCO-3** : pas de dérogation pour le moment.

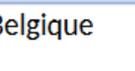
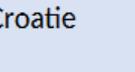
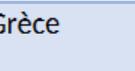
Conséquences de ces trois maladies sur les mouvements/export

FCO-3

(ov/cap/bov) :

Echanges intra-européens possibles pour les Etats membres acceptant désinsectisation + dépistage.

Suspendus pour ceux n'acceptant que des animaux vaccinés.

Etat membre	Sérotypes présents dans le pays	Conditions supplémentaires déclarées à la Commission Européenne	Envois d'animaux possibles depuis la ZR
	BTV3	Aucune condition concernant le BTV3 Tous les animaux : Désinsectisation + PCR Animaux de moins de 90 jours : issus d'une mère vaccinée	OUI
	BTV3	Aucune condition concernant le BTV3 Tous les animaux : Désinsectisation + PCR	OUI
	BTV4	Aucune condition concernant le BTV4 Animaux de moins de 90 jours : Désinsectisation + PCR	Oui pour les animaux < 90 jours désinsectisés + PCR NON pour les animaux > 90 jours
	BTV1 et BTV4 Zones reconnues indemnes Programme éradication	Animaux de moins de 90 jours : issus d'une mère vaccinée ou Désinsectisation + PCR	Oui pour les animaux < 90 jours désinsectisés + PCR NON pour les animaux > 90 jours
	BTV4	Animaux de plus de 70 jours Désinsectisation + PCR Animaux de moins de 70 jours : issus d'une mère vaccinée ou Désinsectisation + PCR	OUI
	BTV1 et BTV4	Animaux de plus de 90 jours Désinsectisation + PCR Animaux de moins de 90 jours : issus d'une mère vaccinée <u>ou</u> désinsectisation + PCR	OUI

Conséquences de ces trois maladies sur les mouvements/export

MHE



Les bovins ovins caprins issus de zone régulée peuvent partir pour l'élevage vers l'Espagne (ou le Portugal) si les animaux ne présentent pas de signes cliniques lors de la visite réalisée dans les 24 h suivant l'envoi.



Les bovins ovins caprins issus de ZR peuvent partir aux échanges pour l'élevage vers l'Italie (ou la Grèce) sous les conditions suivantes. Les animaux :

- ne présentent pas de signes cliniques lors de la visite réalisée dans les 24 heures précédant l'envoi.
- sont désinsectisés pendant une période d'au moins 14 jours avant d'avoir une analyse PCR avec des résultats négatifs.

Autres pays



Pas de mouvement possible

Existe-t'il des indemnisations pour les pertes ?

- Travaux en cours avec le **Fonds national agricole de mutualisation du risque sanitaire et environnemental (FMSE)** autour des possibilités de poursuite de programmes d'indemnisation des éleveurs d'ovins et bovins touchés par ces maladies (à jour de leurs cotisations GDS).
- Déjà **60 millions d'euros** d'indemnisation pour la **MHE** et **6 millions d'euros** pour la **FCO-8**.
- Si votre élevage est touché par une de ces trois maladies : **conserver tous les éléments justificatifs** (résultats d'analyses, notification d'infection par DDPP, bons d'équarrissage, factures médicaments vétérinaires et vaccins, etc...)
- Si déblocage de fonds d'indemnisation : information du GDS à tous les éleveurs et accompagnement pour la constitution des dossiers.

Merci de votre écoute

